



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLE CONTINU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

Pour une culture commune de l'évaluation

Webinaire sur l'évaluation – 28/09/2021

L. BERNIER – B. CIREFICE - F. LAIGLE - V. MONTREUIL - S. TEXIER

Une évaluation adossée à des principes communs

L'enjeu est de prendre en compte la suppression des évaluations communes (ex-E3C) dont la conséquence est l'intégration, à la hauteur de 40 % (et non plus 10 %) dans le baccalauréat, des notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale (IT). Il vise à conforter **l'égalité de traitement des élèves** au sein d'un même établissement et entre établissements différents.

Evolution du contrôle continu au baccalauréat (note de service 28/7/21)

Bac. Technologique session 2021 (hors contexte sanitaire)

- EAF (coeff 10)
- EdS1 (coeff 16)
- EdS2 (coeff 16)
- Philosophie (coeff 4)
- Grand Oral (coeff 14)

**Épreuves
Terminales
60%**

- Mathématiques (coeff 5)
- Hist. Géo. (coeff 5)
- LVA (coeff 5)
- LVB (coeff 5)
- EPS (coeff 5)
- EDS non poursuivi (IT) (coeff 5)

**Épreuves
communes
30%**

- Bulletins de Première (coeff 5)
- Bulletins de Terminale (coeff 5)

**Contrôle
continu 10%**

Baccalauréat Technologique session 2023

- EAF (coeff 10)
- EDS1 (coeff 16)
- EDS2 (coeff 16)
- Philosophie (coeff 4)
- Grand Oral (coeff 14)

**Épreuves
Terminales
60%**

- Mathématiques (coeff 3+3)
- Hist. Géo. (coeff 3+3)
- EMC (coeff 1+1)
- LVA (coeff 3+3)
- LVB (coeff 3+3)
- EPS (coeff 6)
- EDS non poursuivi (IT) (coeff 8)

**Contrôle
continu
40%**

Zoom sur l'EDS « IT »

(hors contexte sanitaire)

EDS non poursuivi en STI2D : IT

Moyennes des bulletins (<0,5%)

Evaluation commune (EC2) coeff. 5

Rôle des bulletins : orientation et certification



**Commission académique
d'harmonisation**

Moyenne des bulletins coeff. 8

**Rôle renforcé des bulletins : orientation et
certification**

Un projet d'évaluation à rédiger pour l'établissement

Les objectifs généraux :

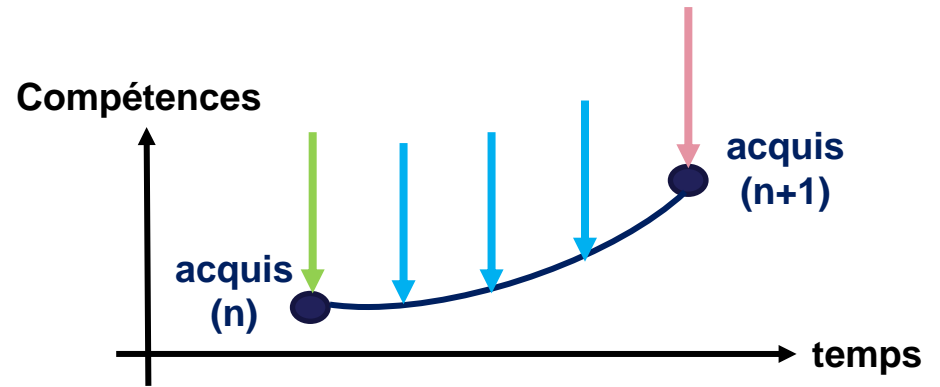
« Maintenir le bac incontesté et incontestable »

Conforter les enseignants dans leur expertise d'évaluateur et dans leur liberté pédagogique

Les points clefs :

Équité
Transparence
Exigence
Explicitation
Sécurité

Rôle de l'évaluation



L'évaluation peut être **diagnostique**, **formative**, **sommative** et/ou certificative

Dans le contexte du contrôle continu :

- ⇒ Il faut distinguer clairement les différentes évaluations et leur rôle dans la certification
- ⇒ Il faut garantir une partie sommative représentative des acquis des élèves

Guide l'évaluation produit par l'IGESR

Préconisations

Sommatif

Au moins 3 notes par trimestre
(ou 4 notes par semestre)

Prévoir au moins 2 modalités d'évaluation par trimestre/semestre (DS, TP d'évaluation, Présentation orale + questions, Revue de Projet, simulation, etc.)

Evaluation **individuelle ou collective**
Privilégier les actes dans la classe

Formatif

Peut éventuellement être inclus dans la moyenne du trimestre

Coefficient moindre ou nul
(intégrant le « droit à l'erreur » en phase d'apprentissage)

Toutes modalités possibles

Evaluation **individuelle ou collective**
Peut inclure des travaux à la maison

Points de vigilance

L'objectif reste de garantir une moyenne trimestrielle/semestrielle représentative des acquis des élèves mais sans engendrer une pression évaluative inutile :

- Annoncer l'organisation retenue dans le calcul de la moyenne dès le début de l'année (possibilité de prise en compte de l'évaluation formative et, si oui, définir à l'avance dans quelle proportion). **Par définition**, pour l'IT, toute note comptant dans la moyenne devient **certificative**.
- Pour chaque évaluation, annoncer en amont son statut (formative/sommative et certificative ou non). Possibilité d'évaluer sans note chiffrée.
- Garder un équilibre dans le temps et dans les coefficients entre les évaluations sommatives
- Prévoir une organisation permettant une flexibilité (rattrapage et/ou nombre d'évaluations sommatives laissant une marge en cas d'absence)
- Neutralisation possible d'une note si c'est au bénéfice de l'élève et que les contraintes de validité (nombre et modalités) sont respectées

Gestion de l'absence et de la fraude

- Si absence d'un élève à une évaluation sommative qui remet en cause la représentativité de la moyenne : on organise un rattrapage en premier lieu
- Si malgré les rattrapages les notes à disposition ne garantissent pas une représentativité de la moyenne : on porte cette réflexion au **conseil de classe qui décidera**
- Si une moyenne d'un trimestre/semestre est considérée comme «non représentative » : mise en place d'une évaluation ponctuelle
- Si pas de moyenne annuelle en 1^{ère} (IT) : la note de service indique que, comme pour les individuels, les élèves ont un dossier à travailler pendant 5 semaines et font une soutenance de 20 minutes.
- La gestion de la fraude doit s'appliquer conformément au **règlement intérieur**

Transition baccalauréat technologique 2022

- EAF (coeff 10)
 - EDS1 (Maths/Phy)(coeff 16)
 - EDS2 (2I2D)(coeff 16)
 - Philosophie (coeff 4)
 - Grand Oral (coeff 14)
- Épreuves
Terminales
60%**

- Mathématiques. (coeff 3,33+1,66) (5)
- Hist. Géo. (coeff 3,33+3)(6,33)
- EMC (coeff 0+1) (1)
- LVA (coeff 3,33+3) (6,33)
- LVB (coeff 3,33+3) (6,33)
- EPS (coeff 0+5) (5)
- Notes bulletin toutes disciplines Première (coeff 5)
- EDS non poursuivi (IT) (coeff 5)

**Contrôle
continu 40%**

Merci pour votre attention